

Rapport annuel EU Ecolabel 2015

Fonctionnement quotidien du Comité d'attribution du label écologique européen

Madame Paulette Halleux a quitté l'EU Ecolabel après avoir exercé la fonction de Présidente durant 6 années et la nouvelle Présidence du Comité d'attribution du label écologique européen est assurée par Monsieur Frédéric Warzée.



Par ailleurs, le Comité a décidé de mettre en place une nouvelle structure de redevances pour l'EU Ecolabel en Belgique:

- Le montant de la redevance obligatoire pour les demandes sera augmenté, avec une distinction entre les grandes entreprises, les PME et les micro-entreprises ;
- Une redevance de renouvellement sera demandée lorsque les dossiers sont revus à l'occasion de la publication de nouveaux critères;
- Une redevance annuelle d'utilisation du label sera demandée pour les grandes entreprises et les PME, pas pour les micro-entreprises (montants fixes, pas calculés sur le chiffre d'affaires des produits ayant reçu le label) ;
- Des frais d'inspection hors Belgique seront payés par les titulaires de licence.

Ces modifications sont basées sur l'analyse des redevances appliquées dans nos pays voisins : France, Pays-Bas et Allemagne. Les redevances demandées dans ces pays sont très nettement plus élevées qu'en Belgique, ce qui n'empêche pas ces pays d'octroyer nettement plus de licences que la Belgique. Les redevances liées au label ne semblent pas être un réel frein aux demandes du label.

Nous avons délibérément choisi une structure à coûts fixes pour la redevance annuelle afin de permettre aux titulaires de licence de savoir ce qu'ils vont payer. Contrairement à nos pays voisins, où la redevance annuelle est calculée en fonction du chiffre d'affaires. Le Comité ne souhaite, du reste, pas réclamer de redevance pour les extensions et les modifications des licences existantes.

Le secrétariat du Comité d'attribution du label écologique européen a fait une proposition d'arrêté royal (voir le tableau). La publication et l'entrée en vigueur sont prévues pour 2016.

Taille entreprise	Demande/ Renouvellement EUR *	Extension/ Modification EUR	Annuelle EUR	Inspection EUR ***
Standard	2000	-	500	
PME** + Pays en développement	600	-	200	
Micro-entreprise**	350	-	-	

* Montants maximums imposés par la Commission européenne. Ces montants sont réduits de 30% pour les entreprises enregistrées EMAS et de 15% pour les entreprises certifiées ISO 14001 (% imposés par la Commission européenne).

**Selon la Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises.

*** Le demandeur est soumis au paiement des frais d'inspection si une vérification sur place est nécessaire hors de l'Etat membre dans lequel l'Organisme compétent est établi. Ces frais comprennent les coûts réels liés au déplacement, au logement, à l'audit et les per diem.

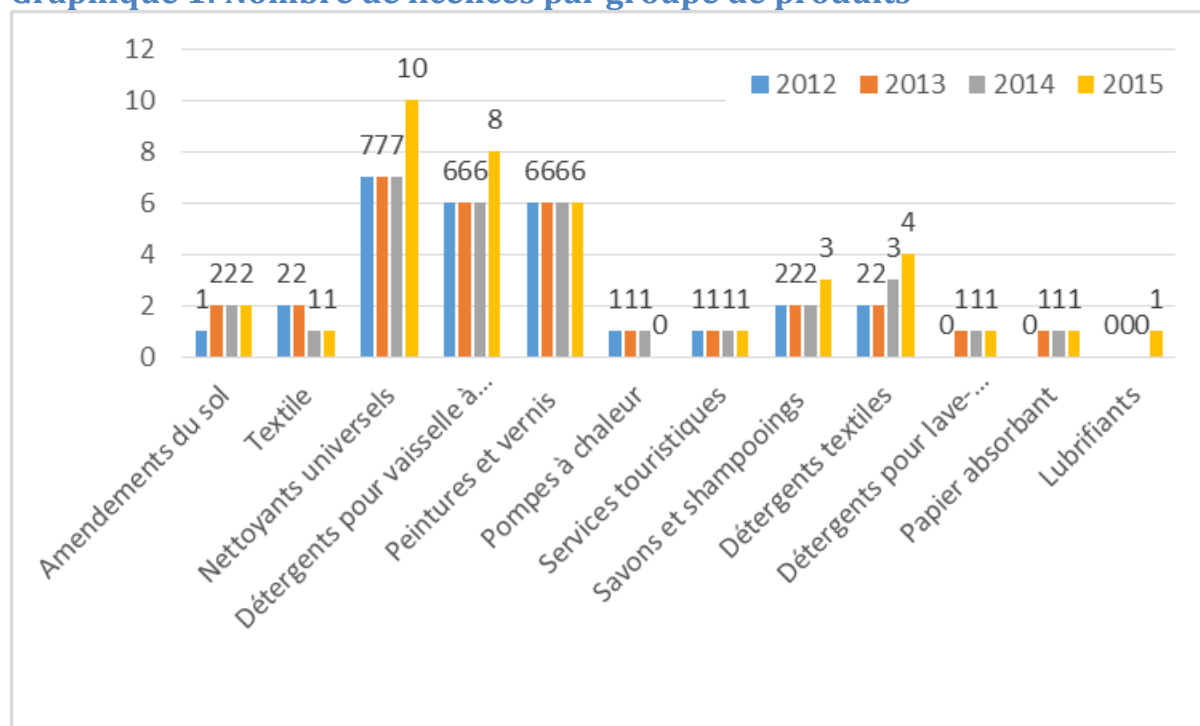
L'EU Ecolabel en Belgique en 2015

En 2015, la Belgique compte un total de 38 licences EU Ecolabel. Cela en fait 7 de plus qu'en 2014. Trois nouvelles licences ont été octroyées dans le groupe de produits détergents universels et détergents pour sanitaires et 2 dans les détergents pour vaisselle à la main. Ces 2 groupes de produits comptent la majorité des licences. Une licence a été octroyée dans un nouveau groupe de produits, les lubrifiants. Les autres nouvelles licences ont été octroyées dans les détergents textiles et les savons et shampooings (voir graphique 1).

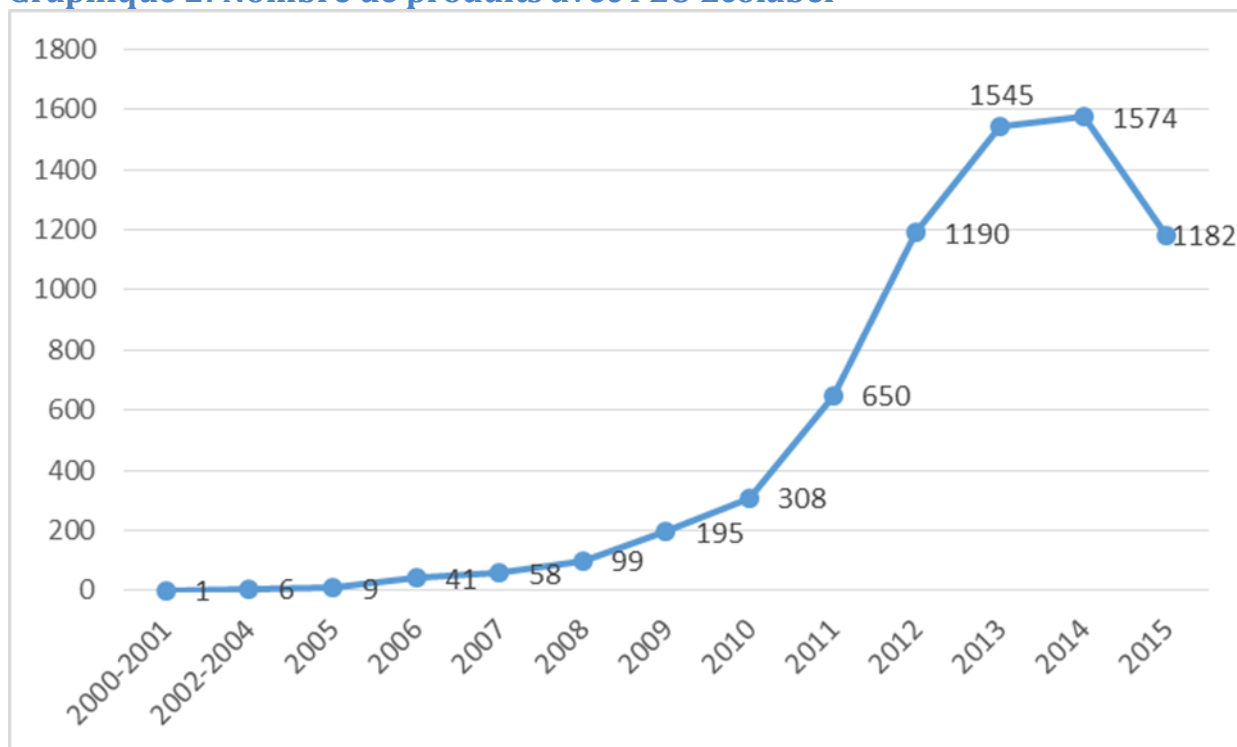
Actuellement en Belgique, l'EU Ecolabel est octroyé dans 11 des 34 groupes de produits existants. La plus grande augmentation du nombre de produits concerne les détergents universels et les détergents pour sanitaires (+50) et dans une moindre mesure, les détergents pour vaisselle à la main (+11) et les détergents textiles (+11) (voir graphique 2 et graphique 3). Les groupes de produits qui rencontrent le plus de succès en Belgique restent les peintures et vernis et les pompes à chaleur, suivis des détergents universels et des détergents pour sanitaires, et des textiles.

Au sein de l'Europe, il existe 2031 licences (voir graphique 4). En septembre, la Belgique comptait 35 licences. Au total, en 2015, il y a 44711 produits avec l'EU Ecolabel, dont près de la moitié octroyée par l'Italie (voir graphique 5).

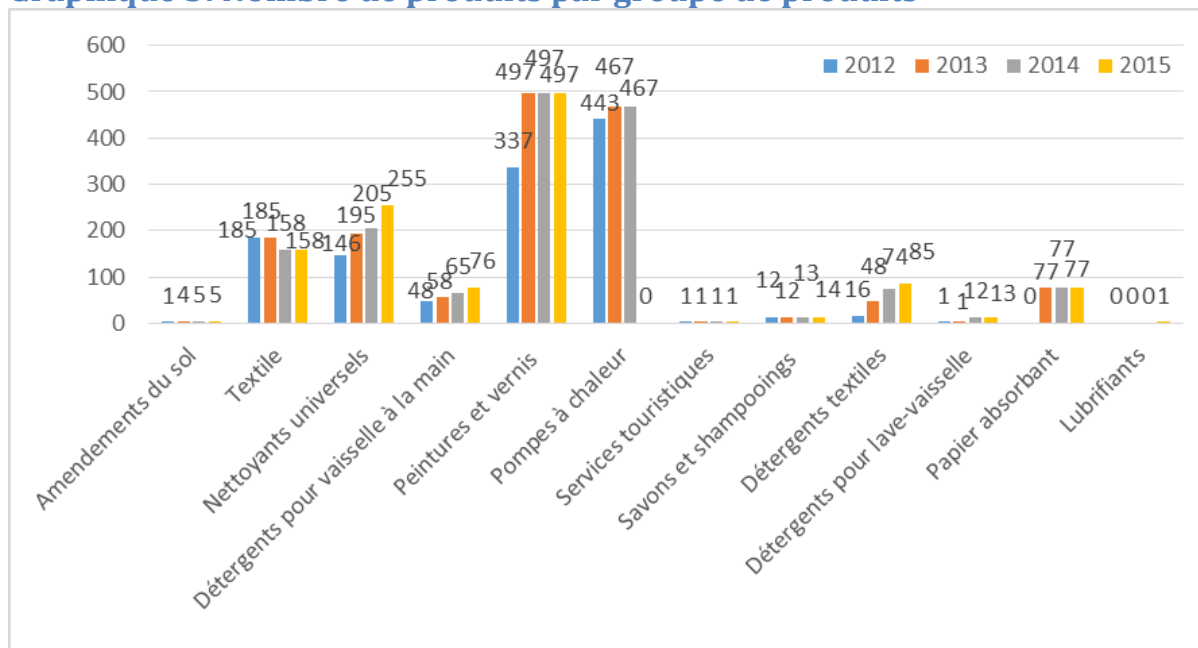
Graphique 1: Nombre de licences par groupe de produits



Graphique 2: Nombre de produits avec l'EU Ecolabel



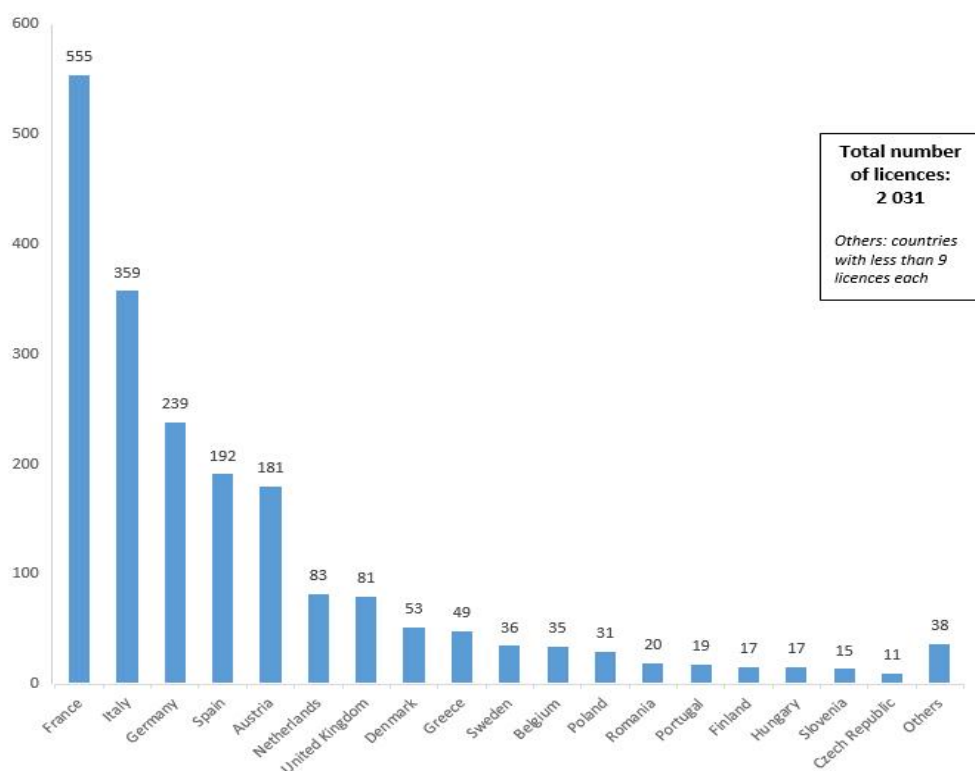
Graphique 3: Nombre de produits par groupe de produits



Graphique 4: Nombre de licences octroyées en Europe (septembre 2015)

TOTAL EU ECOLABEL LICENCES PER COUNTRY

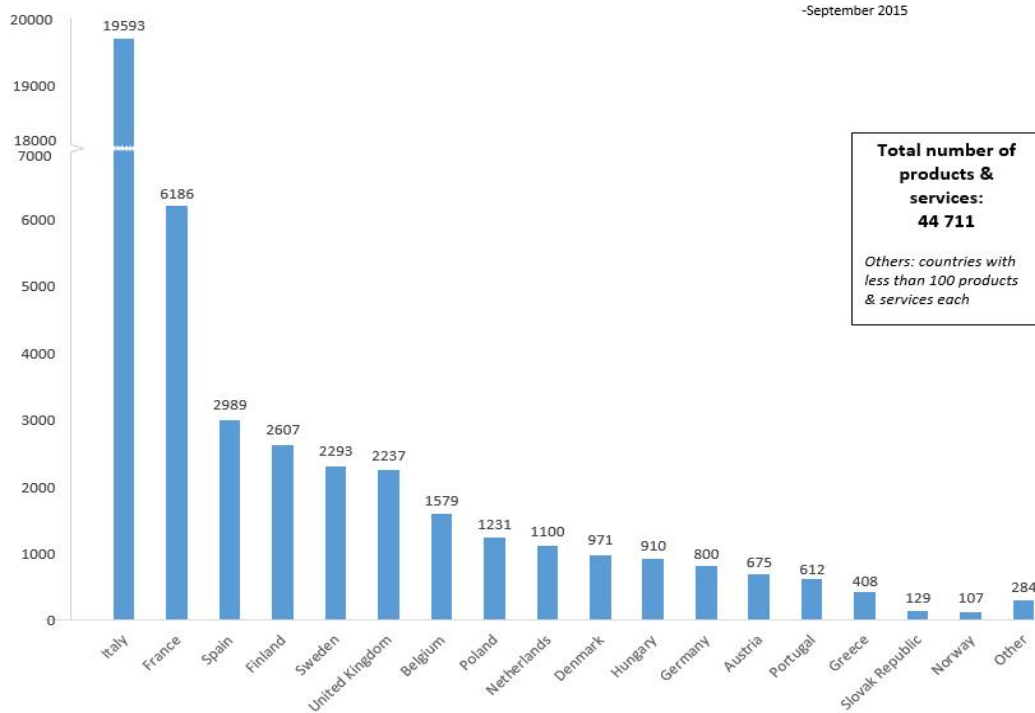
-September 2015



Graphique 5: Nombre de produits avec l'EU Ecolabel en Europe (septembre 2015)

TOTAL EU ECOLABEL PRODUCTS & SERVICES PER COUNTRY

-September 2015



Contrôle de l'EU Ecolabel

Contrôles effectués par le Service Inspection du SPF

L'EU Ecolabel est contrôlé annuellement. La disponibilité du Service Inspection du SPF pour l'EU Ecolabel est cependant limitée. Dès lors, le secrétariat de l'EU Ecolabel sélectionne chaque année un nombre de titulaires de licence. Les critères de sélection suivants ont de l'importance : une inspection déjà ancienne, de nouveaux titulaires de licence, peu d'interaction avec les titulaires de licence, une révision des critères, ... En 2015, 3 titulaires de licence ont été sélectionnés et contrôlés par le Service Inspection du SPF. Aucune infraction grave n'a été identifiée. Un audit de suivi a également été réalisé suite à une infraction identifiée en 2014.

Contrôles effectués par le secrétariat dans le cadre de l'utilisation abusive de l'EU Ecolabel en ligne

En plus des contrôles effectués par le Service Inspection, le secrétariat vérifie également l'utilisation abusive de l'EU Ecolabel en ligne.

En 2015, les sites Web des titulaires de licence n'ont pas été contrôlés. Ce contrôle a été réalisé en 2014 et n'a pas été considéré comme prioritaire en 2015, mais sera à nouveau effectué en 2016. Toutefois, 5 'non-titulaires de licence' ont été contactés dans le cadre d'une utilisation abusive de l'EU Ecolabel sur leur site Web (texte incorrect ou présence du logo près de produits n'ayant pas reçu l'EU Ecolabel).



Figure 1: Comité de l'EU Ecolabel et secrétariat avec le nouveau président de gauche à droite: Michel Degallier, Steve Braem, Frédéric Warzee, Catherine Grimonpont, Joseph van der Stegen, Fabienne Godin, Nina Szostek, Roland Moreau, Kathelijne De Ridder, Hannelore Schorpion, Vanessa Biebel